

Conditions de vente et de livraison de Parkem AG

1. Généralités

En passant une commande, le client accepte expressément les présentes conditions de vente et de livraison. Elles font partie intégrante de la relation contractuelle. Tout accord déviant de ces conditions nécessite notre confirmation écrite pour être valable.

2. Prix

Les prix dans les catalogues et les listes de prix sont sujets à changement sans préavis. Ils s'entendent sans TVA, la mise en service et le support éventuel ultérieur. Sauf mention contraire dans l'offre ou sur la confirmation, les prix convenus s'entendent FCA Baden-Dättwil (Incoterms 2020).

3. Offre et commande

Nos offres ont une durée de validité de 2 mois. Une commande n'est valable que si nous la confirmons par écrit.

Les spécifications techniques et les prestations ne sont contraignantes que si nous les avons confirmées par écrit dans l'offre et/ou la confirmation de commande.

4. Dessins, schémas, descriptions

Tous les documents d'offre tels que projets, calculs, plans, descriptions et schémas d'appareils restent notre propriété et ne peuvent être reproduits ou mis à la disposition de tiers sans notre consentement. Les schémas des installations, les schémas d'exécution et les schémas de principe doivent être considérés comme des ébauches et ne sont pas contraignants pour le fonctionnement général du système. Tous les croquis et schémas doivent être adaptés aux réglementations locales avant d'être exécutés par le titulaire de licence concerné!

5. Modifications ultérieures

Si les documents fournis par le client ne correspondent pas aux circonstances réelles ou si nous n'avons pas été informés de circonstances qui auraient nécessité d'autres matériaux ou d'autres conceptions, les coûts des modifications nécessaires sont à la charge du client.

6. Commande minimum

La valeur nette minimum de la marchandise est 200,00 CHF hors TVA et hors transport/emballage. Si ce montant n'est pas atteint, la différence sera facturée.

7. Délais de livraison

Les délais de livraison sont respectés dans la mesure du possible, mais ils ne sont pas contraignants sans accord mutuel. Le retard de livraison ne donne pas le droit au client de résilier le contrat ou de réclamer des dommages-intérêts pour les dommages directs ou indirects causés par le retard.

8. Expédition

Si rien d'autre n'a été convenu : FCA Baden-Dättwil (Incoterms 2020). Le risque du transport est assumé par le client. Méthode d'expédition : à notre discrétion et la moins chère.

9. Conditions de paiement

Si rien d'autre n'a été convenu : 30 jours à compter de la date de facturation. La retenue ou la réduction de paiements due à des réclamations ou contre-prétentions non reconnues par nous sont irrecevables. En cas de non-respect du délai de paiement, un intérêt moratoire de 5 % est dû à compter de la date d'échéance, sans mise en demeure particulière. En cas de rappel, des frais de relance de 50 CHF sont dus. La marchandise reste notre propriété jusqu'au paiement intégral du prix d'achat et jusqu'à ce que nous ayons fait valoir d'autres créances accessoires. Jusqu'à cette date, le client ne peut pas disposer de la marchandise, en particulier ne pas la vendre, la louer ou la mettre en gage. Nous sommes en droit de faire inscrire la marchandise dans le registre de réserve de propriété jusqu'à ce que le prix d'achat intégral ait été réglé.

10. Protection des données

Les données résultant de la conclusion ou du traitement du contrat peuvent être transmises à des tiers pour faire valoir des droits, contrôler la solvabilité et valider les adresses. Ces tiers sont en tout état de cause contractuellement tenus à respecter cette confidentialité.

11. Réclamations

Les réclamations concernant des livraisons défectueuses ou incomplètes doivent être notifiées immédiatement, mais au plus tard 8 jours après réception de la marchandise. Les réclamations relatives à des dommages survenus pendant le transport doivent être notifiées par le client directement au dernier transporteur avant la réception de la marchandise.

12. Garantie et responsabilité

Une garantie est exclue dans la mesure où la loi le permet. Si aucune

disposition particulière de garantie n'est mentionnée dans l'offre ou la confirmation de commande, les délais de garantie suivants s'appliquent :

- 12 mois à compter de la date de facturation pour toutes les livraisons d'articles ;
- 3 mois pour les réparations et appareils de remplacement; la garantie ne s'applique qu'aux pièces réparées.

En cas de réclamation justifiée pour vices de matériau ou de fabrication, nous nous engageons à remplacer ou à réparer gratuitement le produit en question.

La garantie s'applique uniquement aux pièces remplacées ou réparées. Le transport aller-retour jusqu'au lieu d'achat ainsi que tous les frais supplémentaires liés au remplacement sont à la charge de l'acheteur. Ceci vaut également pour tous les frais de déplacement et les frais accessoires encourus par nous si, à la demande du client, la pièce défectueuse doit être remplacée ou réparée par notre personnel sur le site d'installation.

Sont exclus de la garantie les pièces soumises à l'usure naturelle (pièces d'usure), ainsi que les dommages causés par une maintenance inadéquate, un montage incorrect, le non-respect du mode d'emploi, des sollicitations excessives ou des dommages provoqués par des causes naturelles (éclair, incendie, eau, etc.) ou par la force majeure. La garantie est annulée si l'acheteur ou des tiers effectuent des modifications ou des réparations sur la livraison ou sur des pièces sans l'accord écrit du fournisseur.

Tous les retours doivent être renvoyés à notre adresse franco de port. L'envoi doit être accompagné du bon de livraison et d'une copie de la facture avec laquelle les marchandises ont été facturées. Le respect de nos conditions de paiement est une condition préalable à notre prestation de garantie.

Concernant les autres dégâts matériels et lésions corporelles provoquées de façon prouvée par notre faute, notre responsabilité est engagée dans le cadre de notre assurance responsabilité civile. Le client a le droit de réclamer des dommages-intérêts pour le dommage réel. Le montant de la responsabilité est limité à la valeur contractuelle de la marchandise livrée. Toute revendication de dommages-intérêts pour des dommages indirects ou indirects, tels que le manque à gagner ou des dommages résultant d'une livraison retardée, erronée ou autrement incorrecte, est exclue. Les dispositions de la loi sur la responsabilité du fait des produits demeurent réservées.

13. Reprise des produits

Les marchandises ne seront reprises qu'après accord préalable. Les marchandises doivent être retournées dans leur emballage d'origine et notre livraison ne doit pas dater de plus de 6 semaines. Le numéro de facture et la date de livraison doivent être indiqués. Les marchandises usagées, les produits et appareils fabriqués sur mesure ainsi que les composants/systèmes fabriqués spécialement selon les souhaits du client ne seront pas repris. En cas de notes de crédit, une déduction d'au moins 20 % de la valeur de la marchandise ou d'au moins 200 CHF par envoi, plus déduction des frais de transport, sera effectuée.

14. Reprise et mise au rebut

Nous sommes prêts à reprendre les produits/matériaux usagés que nous fournissons et à les éliminer de façon sûre et respectueuse de l'environnement. Les frais doivent être convenus à l'avance et sont à la charge de l'expéditeur.

15. Exportation et contrôle des exportations

Le client reconnaît que les marchandises livrées par nos soins peuvent être soumises, entre autres, en totalité ou en partie, à des contrôles à l'exportation et mesures d'embargo suisses, européens et américains. Il incombe au client de s'informer sur les réglementations en vigueur, de s'y conformer et, le cas échéant, d'obtenir les autorisations nécessaires.

Le client garantit que l'utilisation de la marchandise livrée par ses soins et toute revente ou autre transmission de la marchandise à des tiers n'est pas orientée vers le développement, la production ou l'utilisation d'armements, d'armes ou de technologie nucléaire ou le soutien à ces activités. En cas de revente ou d'autres transmissions de la marchandise, le client s'engage à respecter le droit d'exportation et d'embargo. En cas de violation des dispositions susmentionnées, le client s'engage à nous indemniser de toute réclamation à notre encontre.

Le client impose la même obligation à ses propres clients afin d'assurer le respect des dispositions correspondantes jusqu'à l'utilisateur final.

16. Juridiction

Le lieu d'exécution et la juridiction compétente sont Baden/AG. Le droit suisse est exclusivement applicable, à l'exclusion du droit des conflits de lois.

Baden-Dättwil, mars 2024, Parkem AG

Les présentes conditions générales de vente et de livraison remplacent toutes les conditions annoncées précédemment